

Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 51.*

S'est abstenu:

Rapporteur (,). *Total: 1.*

Le Président. Vu le résultat, je pense que nous pouvons prendre en deuxième lecture les articles dans leur ensemble.

ART.5 AL. 1

Le Rapporteur. En effet, la modification des articles suivants selon le projet quater de la commission était la conséquence de l'éventuelle modification de l'article 4 al. 2. Je suis donc tout à fait d'accord sur le fait que nous prenions ces articles en bloc, y compris les titres et considérants.

La commission se rallie donc au projet initial du Conseil d'Etat.

La Commissaire. Confirmation des premiers débats.

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, selon la version du Conseil d'Etat, par 85 voix contre 8. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 85.*

Ont voté non:

Bourguet (VE, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Grandjean (VE,

PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP). *Total: 8.*

S'est abstenu:

Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 1.*

Projet de décret N° 57

relatif à la contribution financière de l'Etat en faveur des communes (introduction de la 2^e année enfantine)¹

Rapporteur: **Charles de Reyff** (PDC/CVP, VF).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'ins-truction publique, de la culture et du sport.**

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. Comme il a déjà été dit en entrée en matière, la commission, dans un premier temps, avait gardé la solution de la modification du montant du décret comme décision complémentaire au cas où le Grand Conseil ne la suivrait pas sur la question de l'article 100. Lors d'une deuxième discussion, à la suite du renoncement de la modification de cet article 100, la commission s'est exprimée à l'unanimité pour la modification de l'article 2 en passant donc de 30 à 60 millions. Pour ce qui est de la contribution financière de l'Etat, il était jugé que ce montant était beaucoup plus raisonnable en fonction des frais engagés par les communes tant pour les infrastructures que pour le fonctionnement. De nombreux arguments ont également été exprimés lors de l'entrée en matière, soit par les représentants des groupes politiques, soit à travers les interventions individuelles et le porte-parole de la commission que je suis l'avait également fait. Je ne prolongerai donc pas en vous confirmant la version corrigée du décret proposée par la commission, soit à l'article 2: «La contribution financière de l'Etat s'élève à 60 millions de francs.»

La Commissaire. Je pars de l'idée que nous sommes à l'article 1 puisque le débat d'entrée en matière a déjà eu lieu.

Le Président. Puisque le débat d'entrée en matière a déjà eu lieu, comme je l'ai dit, nous abordons l'article 1 uniquement; le rapporteur a déjà commenté l'art. 2 mais nous sommes bien d'accord, nous discutons pour l'instant de l'article 1 uniquement.

La Commissaire. Alors je n'ai rien à ajouter à l'article 1.

Le Rapporteur. Je vous prie tout d'abord de m'excuser. Effectivement, je pensais aller plus vite et j'étais déjà à l'article 2. Pour la bonne forme, je précise donc que pour l'article 1, la commission n'a pas de remar-

¹ Entrée en matière le 4 septembre 2008, BGC p. 1222.

que à faire ni de modification; elle suit la proposition du gouvernement.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. Copier-coller de mon intervention précédente!

La Commissaire. Je souhaite, à cet article, faire d'abord un rappel. Lorsque le Conseil d'Etat avait mis en consultation le projet de modification de la loi scolaire, il n'avait pas prévu de compensation financière pour les communes.

Je vous l'ai dit hier, les résultats de la consultation avaient le mérite de la clarté. Si nous pouvions constater une adhésion généralisée aux finalités de la loi, à savoir l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, les réserves des communes étaient extrêmement nombreuses quant au financement prévu. Conscient dès lors des efforts financiers consentis par les communes, le Conseil d'Etat proposait un montant de 30 millions de francs dans son avant-projet initial. Ce montant était à la libre disposition, le sera encore toujours, des communes qui bénéficieront encore bien évidemment, par ailleurs, des subventions pour les constructions scolaires. Ce montant de 30 millions avait été calculé pour prendre en compte les coûts des cinq premières années d'installation de cette deuxième année d'école enfantine pour les communes; vous trouvez les tableaux à ce sujet dans le message.

A l'issue des discussions survenues, tant dans la commission parlementaire que dans la Commission des finances et de gestion, le Conseil d'Etat a fait un geste supplémentaire et remplace sa proposition initiale par une proposition à 45 millions. Comme l'autorise l'art. 190 al. 1 let. f de la LGC, celle-ci fait l'objet de l'amendement suivant: «La contribution financière de l'Etat s'élève à 45 millions de francs.» Les 15 millions supplémentaires vous sont connus, la motivation également. Nous avons pris une année supplémentaire de dépenses pour les communes, ce qui nous permettrait de couvrir ainsi les six premières années de l'introduction de cette deuxième année d'école enfantine.

Je vous invite dès lors à soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Ich bin vom «Projet bis» von der Staatswirtschaftskommission, also den 60 Mio. Franken, etwas überrascht. Wir machen ab und zu dem Staatsrat Vorwürfe, dass er seine Finanzen uns zu wenig präzise vorstellt oder vielleicht zu wenig weitsichtig und dass er auch die verschiedenen Sektoren zu wenig berücksichtigt. Und da muss ich sagen, dass es der Staatsrat manchmal sicher nicht einfach hat, wenn wir hier im Gremium Beträge beschliessen, die vom Einfachen zum Doppelten gehen, also von 30 auf 60 Mio. Franken. Das hat für mich noch gewisse Konsequenzen und wir wissen ja alle, dass wir alle fromme Wünsche haben. Und ich möchte an dieser Stelle einmal mehr festhalten, dass ich mir vom Staatsrat auch wünsche, dass wir in Zukunft eine bessere «descrip-

tion» der Ausgaben hätten. Vielleicht würde das auch den Grossräten helfen.

Wir können heute in den Medien lesen, dass der Kanton Freiburg in Sachen Energie/Fotovoltaik eine schlechte Note bekommen hat. Unser Wirtschaftsminister hat in Aussicht gestellt, dass das sich verbessern würde, aber das braucht natürlich auch wieder Geld. Also meine Sorge geht dahin, dass wir hier Geld – Millionen – beschliessen und ich die Konsequenzen zu wenig gut kenne. Ein Kollege hat mir allerdings heute morgen geantwortet: Ja, du brauchst dir keine Sorgen zu machen, wir haben ja 700 Mio. Franken vom Bund bekommen. Das weiss ich auch und das ist natürlich relativ einfach, aber von mir aus gesehen ist es keine saubere Politik, wenn wir jetzt bei jeder Gelegenheit sagen, dass wir 700 Mio. Franken erhalten, folglich können wir ausgeben, was wir wollen.

Noch einmal: Mein Wunsch geht dahin, dass wir vom Staatsrat in Zukunft besser wissen, welches die Konsequenzen sind und wie genau das finanzielle Programm aussieht. Isabelle macht so – ich weiss, wir Grossräte beschliessen andere Sachen, aber es wäre trotzdem interessant.

Le Rapporteur. Effectivement, très peu d'interventions. Je voudrais quand même répondre à mon collègue Josef Fasel sur quelques termes un petit peu choquants qu'il a prononcés, particulièrement lorsqu'il dit qu'à chaque occasion on invoque de nouveau ces millions de la Banque Nationale. Je crois qu'on l'a dit aussi à plusieurs reprises, ici, dans le cadre de l'entrée en matière: cette somme est arrivée et il y a des promesses qui ont été faites. On peut discuter sur la forme des promesses ou des engagements pris d'un côté ou de l'autre, mais il est sûr qu'il ne faut pas non plus chercher, à chaque occasion, à utiliser l'argument de la BNS. Je peux vous rejoindre donc sur une partie mais dans le dossier qui nous occupe, je crois que la deuxième année d'école enfantine a été très clairement introduite dans le débat lorsqu'on a parlé de l'or de la BNS. Donc là, je crois que la commission n'avait en tout cas pas l'intention de simplement prendre un argument récurrent à ce sujet.

Le souci de tenir les comptes, eh bien je comprends tout à fait que le gouvernement l'ait et je crois que pour les personnes qui siègent dans un exécutif ou à la tête d'une entreprise, c'est le même souci. Mais là, nous estimons malgré tout que le montant de 60 millions, s'il est certes le double de ce qui avait été proposé initialement, finalement un petit peu moins avec la deuxième version du Conseil d'Etat, reste encore raisonnable. On peut encore discuter sur le nombre d'annuités. Je vais peut-être un petit peu trop vite, mais la commission a finalement proposé un versement en 6 tranches, donc cela ne représente malgré tout qu'une dépense de 10 millions par année pour l'Etat; ça semble tout à fait raisonnable. Je ne peux pas m'empêcher de revenir, malgré tout, sur la BNS. Entre verser 10 millions par année ou recevoir 750 millions d'un coup, je crois que la différence est vite faite et la conclusion également prise.

Mais je constate, pour terminer, qu'il n'y a pas de contestation véritable à la version des 60 millions de la commission puisque les interventions ont été très

peu nombreuses et je vous encourage donc à suivre la proposition de la commission de modifier l'article 2 pour passer à 60 millions.

La Commissaire. Je remercie M. le Député Josef Fasel pour son intervention qui me permet de me sentir un peu moins seule dans cette salle à ce sujet! C'est vrai, en fait c'est le plan financier qui donne les indications sur les priorités et les montants que le Conseil d'Etat entend mettre sur les différents secteurs.

J'aurai l'occasion de le dire après, nous n'avons pas introduit ces montants pour la deuxième année d'école enfantine; nous avons introduit les montants au niveau des frais de fonctionnement en revanche dans le cadre de la planification. J'aurai l'occasion de revenir après aussi sur le nombre d'annuités pour vous rappeler qu'en fait il s'agit de technique financière, mais qui a une certaine importance pour la suite de nos budgets. C'est aussi le souci que nous avons en particulier. Ce sont des subventions qui doivent être amorties à 100% selon les exigences de la loi sur les finances et cela a donc un effet sur le budget, en particulier sur le budget de fonctionnement, puisque nous avons l'obligation de présenter des budgets équilibrés; donc, c'est évidemment important.

Nous avons prévu 35 millions divisés par le nombre d'annuités prévues, soit 7,5 millions. Il y a une certaine marge puisque nous avons proposé 30 millions et nous proposons 45 millions. Nous avons introduit 9 millions dans le projet de budget 2009 et j'espère que nous ne devons pas aller plus haut parce que cela se reportera sur d'autres engagements.

– Au vote, l'article 2 est adopté selon la version de la commission (projet bis) par 84 voix contre 6 à la version amendée du Conseil d'Etat (45 millions). Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP),

Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 84.

Ont voté non:

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 6.*

S'est abstenu:

Losey (BR, UDC/SVP). *Total: 1.*

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 3

Le Rapporteur. Comme pour la majorité des votes au sein de la commission, nous avons eu plusieurs propositions et des résultats serrés. Finalement, la commission a retenu «six annuités à partir de l'entrée en vigueur du présent décret.» Nous avons, je crois, des amendements qui font en fait revenir à la surface les propositions qui avaient été faites en commission, soit trois annuités ou cinq annuités. Pour la commission, je rappelle c'est six annuités qui sont retenues.

La Commissaire. Pour réduire le nombre d'amendements de 1, étant donné que vous avez choisi le montant de 60 millions, le Conseil d'Etat m'a chargée de me rallier à la proposition de la commission et de prévoir le montant de six annuités. Nous avons déposé un amendement pour cinq, qui n'existe donc plus, je le retire.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis hat einen Änderungsantrag für «fünf Jahresraten» eingereicht. Wir waren der Meinung, dass es eigentlich logisch ist, wenn man eine Übergangsfrist von 5 Jahren hat, dieses Geld auch in fünf Jahresraten auszuzahlen. In diesem Sinne bitten wir Sie, unseren Antrag anzunehmen.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Déjà en commission, j'avais déposé un amendement visant à réduire le nombre d'annuités à trois. Il a effectivement été refusé, mais par 5 voix contre 6, donc très serré dans le vote. C'est pour cette raison que je me permets de revenir en plénum et de motiver mon amendement.

Premièrement par souci de cohérence. La majorité des partis s'est exprimée pour demander à ce que la clef de répartition des tâches et charges entre Etat et communes, dans le domaine scolaire, soit rediscutée dans la révision totale de la loi scolaire. Or, on peut avec confiance, et sur la base des propos de M^{me} la Commissaire, espérer que l'enfant voie bientôt le jour. Il serait bon, par souci de défendre les bases d'une répartition des tâches et des charges saine, que le décret n'empiète pas trop longtemps sur la future clef de répartition de la loi scolaire, parce que je peux bien m'imaginer qu'on nous rappellera qu'on «tire» encore 10 millions par année et ça, ça reviendra dans les discussions.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1453 et ss.

Deuxièmement, toujours par souci de cohérence, je me dois de rappeler que l'Etat a encaissé 757 millions de l'or de la BNS et ce sera la dernière fois, collègue Josef Fasel. Mais c'est là que j'aimerais dire finalement, et je l'ai dit à l'entrée en matière, que nous n'avons pas obtenu de réponses à 2 motions que l'on a déposées suite à la discussion de la répartition de l'or. On a promis qu'il y aurait une partie de cet or-là pour les communes et pour l'introduction. Tu as émis des doutes qu'on revienne toujours là-dessus et ça, j'ai de la peine à accepter et c'est un apprentissage pour moi aussi, en tant que jeune député: «Il faut forger le fer pendant qu'il est chaud!» a dit le forgeron. La prochaine fois, il faudra aller jusqu'au bout lorsque l'on discute de choses. C'est ainsi là qu'on voit que quand on attend trop longtemps pour une certaine distribution ou certaines affaires, eh bien on en discute beaucoup trop longtemps et puis ensuite pour réussir à les réaliser, cela devient d'autant plus pénible! Mais je peux vous dire, Mesdames et Messieurs, qu'en faisant un petit calcul simple, et je peux m'imaginer que vous l'avez aussi fait, simplement l'intérêt de la fortune des 757 millions pourraient, sans trop de difficulté, financer trois annuités. Le calcul est vite fait: 3 annuités, M^{me} la Commissaire du gouvernement, 757 millions à 3% l'an: il suffit de faire le calcul. 3%, c'est haut et c'est bas en même temps! Je crois que le calcul est vite fait parce que si on a remboursé des emprunts qui portaient à 4%, le calcul est très vite fait.

Troisièmement, toujours par souci de cohérence, il serait bien sûr justement incohérent de fixer davantage d'annuités car la loi accorde aux communes un délai de 5 ans pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine et le décret mentionne six annuités. Là, je dois dire effectivement, 3 ans, c'est jusqu'à la fin de la législature et je pense que 3 fois 20 millions, l'Etat peut l'introduire dans le budget.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le groupe démocrate-chrétien va suivre la commission parlementaire en demandant le paiement en six annuités.

Notre réflexion est venue du fait que nous avons déjà décidé des baisses d'impôts et nous avons également décidé d'autres nouvelles charges pour le canton. Il ne faut pas oublier que cette école enfantine va aussi coûter environ 7 millions en frais de fonctionnement par année au canton; ce qui fait 17 millions, 10 millions plus 7 millions: 17 millions. En faisant ainsi, c'est clair que le budget sera plus aisé pour le Conseil d'Etat. Nous avons un canton solide financièrement, je crois qu'il faut continuer à le maintenir solide, ce qui nous permettra de faire d'autres propositions à l'avenir. Merci de suivre la commission parlementaire.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). Je l'ai dit à l'entrée en matière, la Commission de finances et de gestion a discuté de plusieurs propositions et s'est finalement décidée pour une contribution de la part du canton de l'ordre de 60 millions; cela me permet de répondre à notre collègue M. le Député Fasel. Dans l'esprit de cette décision, il s'agit plutôt de privilégier le paiement d'un montant unique, même s'il est sensiblement supérieur à la proposition du Conseil d'Etat, pour autant

que l'on ne remette pas en question l'idée et le principe même de la répartition des charges d'exploitation par le biais de la loi scolaire.

Dans l'esprit de cette décision aussi, nous avons assorti ces 60 millions d'une volonté de répartir ce montant sur 6 annuités, soit 10 millions de francs par année. Je rappelle quand même que, selon les propositions, si nous prenons celle du Conseil d'Etat, on est à 30 millions sur 4 ans, cela fait 7,5 millions. Dans la dernière proposition du Conseil d'Etat, 45 millions sur 5 ans, cela fait 9 millions; nous proposons 60 millions sur 6 ans, cela fait 10 millions par année. Il y a des amendements qui vont jusqu'à 12, voire 20 millions par année. Je pense que cela n'est pas raisonnable ni imaginable. Je crois qu'il faut maintenir un montant qui peut être amorti en une seule fois dans le compte de fonctionnement du canton à un niveau raisonnable.

J'aimerais quand même faire un rappel sur la question de l'or de la Banque Nationale. Premièrement, c'est clair que l'on peut faire le calcul de l'intérêt mais il faut quand même rappeler que ce capital qui nous a été versé empêche ou diminue des parts qui étaient auparavant versées au canton et qui étaient alimentées au niveau suisse par, justement, ce capital qui a été distribué aux cantons. Donc à un moment donné, je crois que les choses se compensent et on ne peut pas faire ce type de compensation par rapport à ça.

J'aimerais ensuite dire, pour terminer, que l'on ait une fortune de 300 millions ou que le canton ait une dette de 300 millions, ça ne change fondamentalement rien. Il s'agira chaque année, et la Constitution nous y oblige, de boucler nos comptes de fonctionnement; c'est imaginable et faisable avec un montant de 10 millions, ça devient beaucoup plus difficile avec un montant de 20 millions.

Je vous remercie de suivre la proposition de la commission parlementaire et de la Commission des finances et de gestion (CFG) qui me semble la plus réaliste et surtout, la plus pragmatique.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Nachdem ich nun jetzt beide Argumentationen gehört habe, denke ich, wäre unser Vorschlag ein guter Kompromiss. Mit 12 Mio. Franken, denke ich, könnte auch unser Kanton leben. Darum bitte ich Sie, unseren Antrag zu unterstützen.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Im Namen der SVP-Fraktion bestätige ich hiermit mit der gleichen Argumentation wie sie Kollege Grossrat Albert Bachmann gerade erläutert hat und wie ich bereits gestern in der Eintretensdebatte erklärt habe, dass wir die drei Tranchen mit einer grossen Mehrheit unterstützen; dass der Betrag in drei Tranchen ausbezahlt werden soll.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je regrette de répondre à mon collègue Denis Grandjean qui nous dit que nous devons avoir un canton solide; il faut aussi des communes solides. Le canton est franc de dettes, il a une fortune. Les communes ont plus d'un milliard de dette.

Il a parlé d'une baisse d'impôts que le canton avait consentie. Eh bien ce matin-même, les communes ont aussi consenti à une baisse d'impôts de 19 millions. Il oublie très vite mon collègue Denis Grandjean, n'est-ce pas? Je le répète, si on avait forgé le fer tant qu'il était chaud, si l'on avait distribué tout de suite les 757 millions, parce que c'est là-dessus que l'on discute et rien d'autre, on les aurait aujourd'hui parce que cela aurait été tout de suite versé aux communes, 60 millions directement. Donc je vous demande de suivre trois tranches, s'il vous plaît.

Le Rapporteur. Je vous confirme donc la position de la commission suite aux différentes propositions qui ont été déposées. Les enchères vont de trois à six tranches; je maintiendrai donc la position de la commission.

Je me dois de vous donner encore une information; personne n'en a parlé. J'ai omis de le faire dans le commentaire de l'article tout à l'heure et cela concerne les critères de répartition. Dans un premier temps, la commission parlementaire avait pris la décision d'introduire directement dans le décret le critère qu'elle souhaitait voir appliquer par le Conseil d'Etat et finalement, suite à la discussion et à l'engagement qu'a pris M^{me} la Commissaire du gouvernement, nous avons retiré notre proposition et nous maintenons la formulation qui était la formulation initiale, c'est-à-dire que le Conseil d'Etat fixe par ordonnance les critères de répartition et il y aura là une consultation qui sera faite par le Conseil d'Etat au moment de prendre cette décision. C'est cette promesse de consultation qui nous a engagés à revenir en arrière.

La Commissaire. S'agissant tout d'abord, effectivement, de la question des critères pour la répartition du montant de 60 millions, j'ai indiqué en commission que nous consulterions l'Association fribourgeoise des communes au sujet de l'ordonnance. Plusieurs critères de répartition sont possibles: il s'agit maintenant d'examiner probablement un «mix» entre un critère lié aux naissances des enfants et à la population par commune. Nous ferons une proposition à ce sujet.

S'agissant maintenant des différentes propositions que vous avez sur la table, je vous remercie de soutenir la proposition de la commission ad hoc, de la Commission des finances et du Conseil d'Etat. J'aimerais revenir sur l'un ou l'autre argument.

Tout d'abord, s'agissant de l'or de la BNS, et je ne pensais pas devoir me transformer en Directrice des finances en cette salle, donc vous m'en excuserez et je remercie le président de la CFG de l'avoir fait en partie à ma place, ça m'évitera d'être trop longue à ce sujet. Il faut voir, et c'est les informations que j'ai demandées à notre Administration des finances, le sort lié à ce montant. Vous savez qu'une partie a déjà été consacrée au remboursement des emprunts lors des échéances telles qu'elles sont aujourd'hui, ce qui fait que la dette à court et moyen terme a diminué de 153 millions de francs, mais qu'en fait il reste encore à rembourser un montant de l'ordre de 405 millions. C'était en tout cas le cas au 31 décembre 2007. Le président de la CFG l'a dit à juste titre et je ne veux

pas prolonger là-dessus, le versement de l'or de la BNS a eu un effet sur l'ensemble des budgets qui viennent maintenant: les montants que nous recevons de la BNS sont réduits par rapport à ceux que nous avions avant puisque l'on ne tient plus compte de la capacité financière dans le cadre de ce versement. On peut discuter sur le moment auquel il aurait fallu verser aux communes un montant. Je veux juste souligner, c'est pour votre information, qu'en fait deux cantons ont versé un montant aux communes: ce sont les cantons du Jura et de Neuchâtel, pour un montant inférieur à celui qui est indiqué ici.

S'agissant maintenant du montant et du nombre d'annuités, je souhaite vraiment vous rappeler et c'est important, ça me touche en particulier comme Directrice de l'instruction publique avec évidemment un budget relativement important: c'est une différence relativement importante que de prévoir un montant de 10 millions par année ou un montant de 20 millions par année. 10 millions sur 6 ans ou 20 sur 3 ans. Puisque ça doit être amorti à 100% en une fois et ça doit donc être introduit en une fois dans le budget de fonctionnement, ça veut dire que pour pouvoir atteindre ensuite l'équilibre budgétaire, et c'est notre obligation, cela demandera des efforts extrêmement conséquents dans d'autres secteurs et, bien évidemment, on me demandera comme Directrice de l'instruction publique de faire un effort relativement important. Est-ce que vraiment cet effort est si vital pour les communes, pour elles de savoir qu'elles recevront le montant en 3 fois ou qu'elles le recevront en 6 fois? Ce d'autant plus qu'un certain nombre d'entre elles auront 5 ans, dans le fond, pour faire un certain nombre d'investissements nécessaires. Donc est-ce que ce n'est pas mieux, ou suffisant, de savoir qu'elles recevront ce montant, qu'elles peuvent le planifier pendant 6 ans plutôt que de dire «Nous le voulons en 3 ans», alors que cela implique un certain nombre de risques pour nous au niveau de la budgétisation.

Je dois vous demander de tenir compte de ces éléments, de nous aider dans cette phase un peu difficile qui s'annonce et de soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

– Au cours d'un premier vote, l'article 3 est adopté selon l'amendement Bachmann (trois annuités) par 41 voix contre 37 en faveur de l'amendement Weber-Gobet (cinq annuités). Il y a 14 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Weber-Gobet:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G. M. (SE, ACG/MLB).
Total: 37.

Ont voté en faveur de l'amendement Bachmann:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rossier (GL, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Andrey (GR, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 14.*

– Au cours d'un second vote, l'article 3 est adopté selon la version de la commission et de la CFG à laquelle s'est rallié le Conseil d'Etat par 66 voix contre 27 à l'amendement Bachmann. Il y a 1 abstention.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

Ont voté en faveur de la version de la commission:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendry (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 66.*

Ont voté en faveur de l'amendement Bachmann:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Girard (GR, PS/SP), Hunziker (VE,

PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rossier (GL, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Tschopp (SE, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 27.*

Se sont abstenus:

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 1.*

ART. 4

Le Rapporteur. L'article 4 est directement influencé, dans ses alinéas 1 et 2, par les décisions prises à l'article 2 et 3, donc logiquement c'est la proposition telle que formulée dans le projet quater de la commission qui devrait être retenue soit à l'alinéa 1: «Un crédit d'engagement de 60 millions ...» et à l'alinéa 2 «Les crédits de paiement nécessaires seront inscrits aux budgets des années 2009 à 2014.»

La Commissaire. Bien évidemment, étant donné les décisions précédentes, je me rallie aux propos du président de la commission.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

ART. 5

– Adopté.

ART. 6

Le Rapporteur. Tenant compte, là aussi, des décisions déjà prises, la date d'expiration du décret doit être modifiée de 2012 dans la proposition initiale du Conseil d'Etat à 2014 comme la commission l'a proposée.

La Commissaire. Rien à ajouter.

– Modifié selon proposition de la commission.¹

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Mesdames et Messieurs, confirmation de la première lecture.

La Commissaire. Confirmation de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture.

La Commissaire. Il me paraît important que je puisse faire une déclaration finale. Nous avons pris acte du montant de 60 millions. Je vous remercie d'avoir soutenu les propositions des 6 versements. Nous nous proposons au sein de ma Direction de demander, dans la mesure du possible, comme les comptes sont par nature en général un peu meilleur que

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1453 et ss.

le budget, de demander de pouvoir provisionner ces montants pour faciliter les budgets tels qu'ils devront être faits au cours des années. Je voulais le dire ici, cela me paraissait important.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 82 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gagnioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 82.*

S'est abstenu:

Chassot (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

Résolution Louis Duc relative aux farines animales¹

Prise en considération

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Une crise alimentaire sans précédent menace aujourd'hui l'entier de notre planète. L'OMC qu'on le veuille ou non a créé un déséquilibre monumental dans la répartition des richesses, asservi des pays en émergence en les spoliant purement et simplement de leurs ressources alimentaires vitales à des prix dérisoires pour pouvoir, dans une machiavélique combinaison, transformer en matériaux de chauffage, en biocarburants des régions céréalières vouées aux productions de blé, orge, maïs et betterave et du même

coup affamer une population toujours plus importante. Le phénomène ne se confine pas aux seules régions de l'Amérique, du Brésil ou de l'Argentine. Le manque de produits de haute nécessité alimentaire, en plus des prix qui ont pris l'ascenseur sur le plan mondial, touche l'Europe de plein fouet et toutes les grandes entreprises d'importation. Solution de rattrapage: réintroduire dans la fabrication des aliments pour les porcs et la volaille ces farines animales de sinistre mémoire qui ont créé la désolation dans les milieux agricoles au milieu des années 80 et 90. Souvenez-vous pour mieux saisir l'horreur de cette épidémie de la vache folle, de ces feux allumés où l'on brûlait le bétail contaminé. Lors de ces années catastrophiques pour l'agriculture et ô combien dangereuses pour la santé de nos partenaires les consommateurs, nous avons pris notre bâton de pèlerin pour dénoncer haut et fort ces pratiques d'un autre âge, cette hallucinante croyance de nos stratèges au plus haut niveau, pour dire et redire qu'alimenter du bétail, des porcs et de la volaille avec des tonnes de déchets putréfiés ne serait pas sans conséquence dans le court ou moyen terme. On nous a ri au nez, pris pour des fous, traduits devant des tribunaux pour nous être introduits, certes illégalement, dans ces lieux d'enfer où l'on transformait ces immondes et infects déchets d'abattoirs en farines ou en soupe pour les cochons. Ces lieux étaient hermétiquement fermés et sous haute sécurité. Nous avons quelques subtils petits trucs pour y accéder et nous avons ainsi pu filmer et photographier l'horreur de ces endroits d'où ressortaient les camions transporteurs qui s'en allaient ravitailler les usines à cochons du pays. C'était à Bazenheid, tout près de St-Gall, à St.Margarethen, à Gümenen pas loin d'ici, à Montmollin à Neuchâtel, à Viteboeuf et j'en passe.

Suite à nos insistances auprès de l'Office vétérinaire fédéral concernant la mise en valeur des déchets carnés autorisés et encouragés par ce même Service – nous souhitions nous-mêmes l'incinération –, voici en date du 24 avril 1986 la réponse de l'Office vétérinaire fédéral: «L'incinération des déchets carnés qui gaspillent inutilement du combustible et des protéines de valeur ne se pratique que dans des cas particuliers, animaux de compagnie et de laboratoire. La majorité des déchets d'abattoirs, de boucherie et des animaux périssables est traitée dans des usines de farines de viande ou cuite dans des autoclaves qui garantissent la stérilité des produits.» Bonjour les dégâts! Le désastre ne s'est pas fait attendre. Le monde agricole mis à genou avec des milliers d'exploitations décimées, un produit boycotté par le consommateur, arnaqué et trompé. Ce dernier ne faisait plus confiance à un produit qui avait certes belle allure sur les étals, mais dont la qualité n'était pas seulement douteuse, mais dangereuse. Je parlais hier avec le vétérinaire Samuel Debrot, vétérinaire vaudois, autorité dans le milieu, contrôleur des viandes durant 30 ans. Il me disait ceci au téléphone: «Comment aujourd'hui voulez-vous garantir un contrôle sérieux de ces déchets que l'on veut introduire incessamment dans l'alimentation des porcs et de la volaille? Impossible me disait-il.» Ces déchets ne doivent pas réapparaître dans la chaîne alimentaire. Ils doivent être incinérés. Veut-on renouveler les mêmes erreurs?

¹ Dépôt et développement le 4 septembre 2008, BGC p. 1243.